

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le SAMEDI 15 DÉCEMBRE, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François (arrivé à 11 h 25 au Rapport n° 18/6-033) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 29 au Rapport n° 18/6/003) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel (arrivé à 09 h 20 avant examen des dossiers à l'ordre du jour) / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

À compter de son départ à 10 h 20 au Rapport n° 18/6-009

FONTAINE Gabrielle

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

PESTEL René Louis

par LOWINSKY Jacques

À compter de son départ à 10 h 29 au Rapport n° 18/6-011

ISIDORE Marylise

par DELORME Éric

Pour toute la durée de la séance

SUDNIKOWICZ Christiane

par MARCHAU Jean-Pierre

JAVEL François

par ASSABY Maximilien

DUCHEMANN Yvette

par ARLANDON Corine

À compter de son départ à 10 h 54 au Rapport n° 18/6-018

NAILLET Philippe

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BÉLIM Audrey

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

À compter de l'arrivée de son mandataire à 09 h 20

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

Jusqu'au départ de son mandataire à 10 h 31 au Rapport n° 18/6-035

VITRY Faouzia

par JEAN-PIERRE Philippe

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

<i>Thématique / CCAS</i>			
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)	Rapport n° 18/6-011
	BOMMALAIS Geneviève		
(1)	FONTAINE Gabrielle		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	LESCAT Michel		
	MAMODE Nourjhan		
(3)	VITRY Faouzia		
	HUBERT Richenel		
<i>Thématiques / Culture - Education populaire - Handicap / Intégration</i>			
(3)	PESTEL René Louis	(délégué / CINOR)	au titre de l'OTI Nord
(3)	JAVEL François	(délégué / Ville)	Rapport n° 18/6-011
(3)	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre de l'association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR
<i>Thématiques / Insertion - Logement social - Petite enfance - Politique de la Ville</i>			
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		Rapport n° 18/6-011
	ANNETTE Gilbert	(Président=)	au titre de la MLN
	KICHENIN Virgile	(délégués / Ville)	
	BÉLIM Audrey		
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
<i>Thématiques / Prévention - Projet éducatif global - Scolaire</i>			
(3)	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
	CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)	
	CHOPINET Gérard		
(3)	CLAIN Claudette		
	ADAME Brigitte		
	HO-SHING Cynthia		
<i>Thématiques / Séniors - Sports</i>			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis

CCAS Centre communal d'Action sociale
 OTI Office de Tourisme intercommunal
 ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison / Réunion
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse
 MLN Mission locale Nord
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) partie au Rapport n° 18/6-009
 (2) arrivé au Rapport n° 18/6-033
 (3) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181215-186000-DE
 Date de télétransmission : 24/12/2018
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 18/6-017
	ORPHÉ Monique	(déléguée / Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 18/6-019
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/6-027
(3)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/6-030
(4)	NAILLET Philippe	(délégués / Ville)		
(3)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(3)	HOARAU Serge			

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

(3) absent(e) à la séance
(4) parti au Rapport n° 18/6-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

LAGOURGUE Michel	arrivé à 09 h 20	avant examen des dossiers à l'ordre du jour
FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 29	au Rapport n° 18/6-003
FONTAINE Gabrielle	partie à 10 h 20	au Rapport n° 18/6-009 (procuration à ADAME Brigitte)
ISIDORE Marylise	partie à 10 h 29	au Rapport n° 18/6-011 (procuration à DELORME Éric)
NAILLET Philippe	parti à 10 h 54	au Rapport n° 18/6-018 (procuration à LESCAT Michel)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 05 à 11 h 14	du Rapport n° 18/6-021 au Rapport n° 18/6-023
HOAREAU Jean-François	arrivé à 11 h 25	au Rapport n° 18/6-033
JEAN-PIERRE Philippe	parti à 11 h 31	au Rapport n° 18/6-035
HO-SHING Cynthia	partie à 11 h 34	au Rapport n° 18/6-035

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

OBJET **Protocole transactionnel avec l'entreprise STOI**
Location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

La Ville a notifié en 2017 à l'entreprise STOI les marchés M17064 et M170065 pour les lots respectifs n°2 et n°7, concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

Ces marchés sont aujourd'hui caducs.

Les marchés ont été exécutés correctement par le transporteur. Ce protocole concerne des prestations réalisées par l'entreprise STOI et pour lesquelles aucun engagement financier n'a été prévu pour régler ces dépenses.

La Ville reconnaît la réalité des prestations effectuées par l'entreprise STOI et admet que celles-ci seraient en conséquence fondées sur la base de l'enrichissement sans cause, à engager un contentieux indemnitaire visant à son indemnisation, par la Ville, des sommes correspondant à la réalisation des prestations ci-jointes détaillées, sommes éventuellement augmentées du montant des intérêts ou de toute demande de dommages et intérêts.

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise STOI pour les prestations réalisées, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par l'entreprise STOI et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la Ville à l'entreprise STOI serait limité à la somme de 8.300,73 € TTC.

Dans ce cadre, l'entreprise STOI a présenté un mémoire de réclamation à la Ville détaillant les factures impayées.

Je sou mets donc à votre approbation le protocole transactionnel à passer entre la Ville, maître d'ouvrage et l'entreprise STOI titulaire des marchés M17064 et M170065 pour les lots respectifs n°2 et n°7 concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à passer avec l'entreprise STOI, pour un montant s'élevant à 8.300,73 € TTC ;
- de m'autoriser à signer cet acte et tous les actes y afférents.

OBJET **Protocole transactionnel avec l'entreprise STOI**
Location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/6-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les termes et le montant du projet de protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise STOI, tel que joint à la présente Délibération.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel relatif au paiement des prestations réalisées, pour un montant d'indemnités s'élevant à 8.300,73 € TTC.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le Chapitre 67, Article 678.

SARL STOI

Siège : BP 59 – N° 7, Chemin Deroland 97437 SAINTE ANNE
Tél. : 0262 – 51.07.95 // Fax. : 0262 – 51.04.74 ou 0262 – 51.10.30

SARL au Capital à 1 000 000 Euros

SIRET : 333 454 593 000 34 - CODE APE : 602B

RCS de Saint Denis : 85B 213

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 15, Rue du Soleil – ZAE de la Mare
97438 SAINTE MARIE

SIRET : 333 454 593 000 59 – Code APE : 602B

Sainte Anne, le 29/10/2018

Mairie de Saint Denis

A l'attention de la Responsable
Administratif et Financier
Madame Natella BOUCHIAT
Direction du Projet Educatif Global

OBJET : Demande de paiement des factures non honorées au titre du marché M17064 et M17065

Pièces jointes : tableau récapitulatif des factures impayées

Madame,

Par la présente, nous vous adressons une réclamation des soldes antérieurs concernant les factures de l'année 2017 qui restent impayées dans notre comptabilité.

Après vérification de votre compte, nous avons constaté que vous restez débiteur de la somme de 8300.73€ au titre de l'année 2017.

Dans le cadre d'un protocole transactionnel des factures impayées, vous trouverez en pièce jointe la liste de toutes les factures émises par notre société et non réglées à ce jour par votre collectivité.

Nous restons à votre entière disposition, pour de plus amples renseignements.

Dans l'attente de votre aimable règlement, nous vous remercions par avance, et nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire, nos sentiments les meilleurs.

CARPAYE Louis Tayan,
Gérant

SARL STOI
010710795
7 Ch. De Deroland - SAINTE ANNE
RCS de Saint Denis 85B 213
Siret : 333 454 593 000 34 - APE : 602B
Tél : 0262 51 07 95 - Fax : 0262 51 10 30

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181215-186026-DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

SARL STOI
SOCIETE DE TRANSPORTS DE L'OCEAN INDIEN

MEMOIRE DE RECLAMATION

OBJET DE LA RECLAMATION :

INDEMNISATION DES FACTURES IMPAYEES DES ANNEES 2017

OBJET DU MARCHE :

LOCATION DE BUS AVEC CHAUFFEUR

Lot 2 : Service DPEG / Les écoles bas de Saint Denis à destination de toute la ville de Saint Denis
Lot 7 : Service Développement de la Culture / Toutes les écoles de Saint Denis à destination de toute la ville de Saint Denis.

1/ RAPPEL DES FAITS A L' ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Indemnisation des factures impayées d'un montant total de 8300.73€ Au titre de l'année 2017

La société SARL STOI entend donc saisir la Mairie de Saint-Denis

ANNEXE 1 :
TABLEAU RECAP DES FACTURES (N° DES FACTURES, ECOLE CONCERNEE, DATE DE LA
SORTIE, DESTINATION, MONTANT HT ET TTC)

2/ SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR LA SOCIETE SARL STOI

CACHET DE L'ENTREPRISE
DATE
SIGNATURE

SARL STOI
SARL
7 Ch. De Rolland - 93000 SAINT-DENIS
St-Denis
SARL

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181215-186026-DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

PROTOCOLE D' ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre,

La SARL STOI dont le siège social est situé au n° 7, Chemin Deroland – 97437 SAINTE ANNE
Immatriculé AU rcs DE Saint Denis n° 85 B 213 sous le n° de SIREN : 333 454 593

Représenté par M CARPAYE Louis Tayan, Gérant, agissant en qualité de prestataire auprès du service
DPEG de la Mairie de Saint-denis

D'une part,

et

La Mairie de Saint-Denis, service DPEG,

D'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

La SARL STOI Est le prestataire du marché M17064 – lot n° 2 - location de bus avec chauffeur.
La SARL STOI Est le prestataire du marché M17065 – lot n° 7 - location de bus avec chauffeur.

Ce marché a été notifié le 02/2017 pour un montant maximum de :
18520.00 € hors taxes pour le lot 2
16000.00€ hors taxes pour le lot 7

Les prestations ont déjà été effectuées par nos soins, suite à la notification du M17064 – lot n° 2 et
M17065 – lot n° 7 en 02/2017, Et aussi à la demande du service DPEG et DEVELOPPEMENT DE LA
CULTURE, de la Mairie de Saint-Denis.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD CADRE

L'accord cadre a pour objet la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et
adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

ARTICLE 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure :

A DETAILLER

2.2 Décomposition du marché :

A DETAILLER

2-3 Durée du marché – clause de reconduction :

A DETAILLER

Fait à Sainte Anne le, 29/10/2018

Pour le prestataire

« Bon pour transaction globale de règlement »

Accusé de réception en préfecture
974 249740118 20181213-18602618E
Date de l'Attestation de transmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

CACHE DE L'ENTREPRISE
SIGNATURE

SARL STOI
Capital 1.000.000 €
7 Ch. De Rihoult - 97437 SAINTE ANNE
N° 85 B 213
SIREN 333 454 593

ANNEXE 1 - Accord transactionnel

ECOLE	DATE	Commentaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	Facture transporteur	Etat
Primaire JB Bossard	18/04/2017	Jardin de l'Etat	230	234,83	F17000962	Vérifié
Elémentaire Herbinière Lebert	02/05/2017	Museum d'histoire naturelle	140	142,94	F17001024	Vérifié
Maternelle les Badamiers	05/05/2017	Léon Dierx	190	193,99	F17000960	Vérifié
Maternelle Vauban	24/05/2017	Brûlé	160	163,36	F17000957	Vérifié
Ecole élémentaire les Baies Roses	25/04/2017	Ciné Gaumont Lacaze	85	86,79	F17000996	
Elémentaire Badamiers	30/05/2017	Collège Juliette Dodu	150	153,15	F17001025	Vérifié
Primaire la Chaumière	02/06/2017	Réunion 1ère	140	142,94	F17000983	Vérifié
Elémntaire Bancoulliers	02/06/2017	Aquanor	190	193,99	F17000987	Vérifié
Elémentaire Bouvet	06/06/2017	Cinéma le Ritz	680	694,28	F17000989	Vérifié
La Chaumière	06/06/2017	Parc de la Trinité / sortie annulée mais b	330	336,93	F17000994	Vérifié
JB BOSSARD	06/06/2017	Cinéma le Ritz / sortie annulée mais b	85	86,79	F17000986	Vérifié
Elémentaire Bouvet	08/06/2017	Cinéma le Ritz	820	837,22	F17000990	Vérifié
Primaire la Chaumière	15/06/2017	TEAT CHAMP FLEURI	140	142,94	F17000981	Vérifié
Maternelle Michel Debré	15/06/2017	Jardin de l'Etat	230	234,83	F17001026	Vérifié
Maternelle Michel Debré	15/06/2017	Jardin de l'Etat	190	193,99	F17001027	Vérifié
Elementaire Bossard	16/06/2017	Cinéma Ritz	280	285,88	F17000964	Vérifié
Candide Azéma A	16/06/2017	Réunion 1ère	140	142,94	F17000980	Vérifié
Maternelle Debussy	20/06/2017	Cité des Arts	90	91,89	F17000984	Vérifié

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20180615-1060260E
 Date de télétransmission : 24/12/2018
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

Marcelle Michel Debré	20/06/2017	Cité des Arts	90	91,89	F17000988	Vérifié
Marcelle Debussy	20/06/2017	Cité des Arts	95	97,00	F17000985	Vérifié
Raymond Ruyet A	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	90	91,89	F17000975	Vérifié
Elémentaire les Baies Roses	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	170	173,57	F17000974	Vérifié
Primaire la Chaumière	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	75	76,58	F17000978	Vérifié
Primaire Raymond Mondon	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	185	188,89	F17000972	Vérifié
Candide Azéma B	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	75	76,58	F17000979	Vérifié
Champ Fleuri	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	185	188,89	F17000973	Vérifié
Les Camélias	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	150	153,15	F17001021	Vérifié
Herbinière LEBERT	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	140	142,94	F17001028	Vérifié
Elémentaire Michel Debré	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	150	153,15	F17000991	Vérifié
Primaire JB Bossard	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	295	301,20	F17000993	Vérifié
Candide Azéma A	21/06/2017	Journée Internationale du Yoga	140	142,94	F17000982	Vérifié
Elémntaire Bouvet	27/06/2017	Bas de la Rivière	170	173,57	F17000971	Vérifié
Damase Legros	28/06/2017	La Trinité	85	86,79	F17000970	Vérifié
Joinville	29/06/2017	Gymnase de la Montagne	190	193,99	F17000969	Vérifié
Candide Azéma B	30/06/2017	Réunion 1ère	85	86,79	F17000968	Vérifié
Elémentaire les Badamiers	25/09/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001029	Vérifié
Primaire Primat	25/09/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001030	Vérifié
Primaire Primat	29/09/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001032	Vérifié

Accusé de réception en préfecture
 974-219 401 00-2017-1215-86020-DE
 Date de télétransmission : 12/12/2018
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

Elémentaire Badamiers	29/09/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001031	Vérifié
Elémentaire les Badamiers	02/10/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001034	Vérifié
Elémentaire les Badamiers	06/10/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001037	Vérifié
Elémentaire les Badamiers	06/10/2017	Centre de lecture le Brûlé	85	86,79	F17001036	Vérifié
Primaire Eudoxie Nonge	12/10/2017	Stade de l'est	95	97,00	F17001038	Vérifié
Primaire Eudoxie Nonge	12/10/2017	Stade de l'est	95	97,00	F17001039	Vérifié
Raymond Mondon	13/11/2017	Brûlé	95	97,00	F17001045	Vérifié
Raymond Mondon	17/11/2017	Brûlé	95	97,00	F17001046	Vérifié
Grand Canal	24/11/2017	Plateau sportif la Bretagne	90	91,89	F17001048	Vérifié
Reydelet A	12/10/2017	Cité des arts	190	193,99	F17001041	
Elémentaire Champ Fleuri	16/11/2017	MOUFIA FETE DES SCIENCES	150	153,15	F17001047	
Elémentaire Badamiers	02/10/2017	Centre de lecture du Brûlé	85	86,79	F17001035	

TOTAL	8130,00	8300,73
--------------	----------------	----------------

M. CARPAYE Louis Tayan,
 Gérant,

SARI SFOI
 7 Ch. Des Palmiers, 97400, Pointe à Pitre, Martinique
 Téléphone : 596 83 83 83
 Fax : 596 83 83 83
 Email : sari.sfoi@orange.fr